

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANTIBES - 0601 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 08/11/2024 - B2024/007995 - 2022 B 00710 - 912 465 119 - 2F CONSTRUCTION

2F CONSTRUCTION
SAS U au capital de 1000 €
Siège social : 60 Avenue de Nice 06800 CAGNES SUR MER
SIREN : 912 465 119 RCS Antibes

Rapport de gestion concernant les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et réglementaires, afin vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** et vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de ce même exercice.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, les documents suivants :

- les comptes annuels relatifs à l'exercice (bilan, compte de résultat et annexe)
- le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation au cours de cette assemblée.

En vertu des dispositions de l'article L. 232-1 II du Code de commerce

Le président déclare que le chiffre d'affaires réalisé est de **446 505€,00**. Aucune activité de la société en matière de recherche et de développement

Conventions réglementées visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

En vertu de l'article L. 223-19 du code de commerce, le gérant déclare qu'il n'existe pas de telles conventions.

Présentation des comptes

En ce qui concerne le compte de résultat, nous vous apportons les précisions suivantes :

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le **31/12/2023** est de **446 505€,00 HT**

Le total des charges d'exploitation est de **412 408€,00**.

Le résultat d'exploitation représente un bénéfice de **34 096€,00**.

Le total général du bilan pour l'exercice est de **89 379€,00**.

Affectation du résultat

Le montant du bénéfice net de l'exercice (résultat fiscal) est de **32 463€,00**. Cette somme sera affectée en dividende pour l'actionnaire unique.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises et donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice de référence.

Cagnes Sur Mer, le 31/07/2024

Le Président

M. ABDALLAH Karim



Exercice 2023
Procès – Verbal d’Assemblée Générale Ordinaire Annuel
31 Juillet 2024

Les associés de la **SASU 2F CONSTRUCTION** au capital de Mille euros divisés en 100 actions de 10 € chacune dont le siège social est à : 60 Avenue de Nice 06800 CAGNES SUR MER se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement par la présidence.

L'assemblée est présidée par **M. ABDALLAH Karim**, en sa qualité de président

Est présent :

- **M. M. ABDALLAH Karim**Propriétaire de 100 actions

Soit au total un associé présent, totalisant 100 actions.

Tous les actionnaires étant présents et l'assemblée peut valablement délibérer, la société n'étant pas dotée de commissaire aux comptes.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les statuts, le rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2023** et sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée
- Le bilan, le compte de résultats et les annexes au **31 décembre 2023**.

Droit de communication préalable des associés

Tous les documents pour lesquels les associés disposent d'un droit de communication ont été tenus, au siège social, à leur disposition, plus de 15 jours avant la date de la présente assemblée.

Ordre du Jour

- Examen et approbation des comptes de l'exercice social clos le **31 décembre 2023**
- Quitus à la présidence
- Affectation et répartition des résultats
- Examen et approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce
- Vérification que la société n'est pas tenue de désigner un commissaire aux comptes



Le président fait procéder à la lecture du texte des projets des résolutions.
Le président complète cette lecture par tous renseignements demandés ;
parole est donnée

À l'issue des débats, il est demandé aux associés de se prononcer sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

ADOPTION DES RÉOLUTIONS :

Première résolution

L'assemblée générale prend acte des modalités de convocation de la présente assemblée et du respect de la communication des pièces et documents comptables, constate la présence de tous les associés de la société et déclare qu'elle peut valablement délibérer sur l'ordre du jour prévu.

Cette résolution est adoptée à la majorité des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale :

- après lecture du rapport de la présidence ;
- après examen des pièces comptables communiquées et mises à disposition
- après audition et des informations et précisions fournies ;

Approuve :

- le bilan ;
- le compte de résultats ;
- les annexes de l'exercice social clos le **31 décembre 2023**.

En conséquence, l'assemblée générale consent quitus entier sans réserve à la présidence.

Cette résolution est adoptée à la majorité des actions.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de distribuer le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le **31/12/2023** s'élevant à **32 463€,00** en dividendes pour l'associé unique.

M. ABDALLAH Karim : 32 400€,00

Les **63€,00** vont au compte report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à la majorité des actions.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve les termes de ce rapport et constate qu'il n'existe pas de telles conventions.

AK

Cette résolution est adoptée à la majorité des actions.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des dispositions légales relatives à l'obligation pour certaines sociétés de désigner un commissaire aux comptes, constate que la présente société n'est pas astreinte à une semblable obligation.

Cette résolution est adoptée à la majorité des actions.

Sixième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à **Monsieur ABDALLAH Karim** pour effectuer, toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux résolutions adoptées ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à la majorité des actions

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demande plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui procède, il a été adressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

Cagnes Sur Mer, le 31/07/2024

Le président

M. ABDALLAH Karim



2F CONSTRUCTION
SAS U au capital de 1000 €
Siège social : 60 Avenue de Nice 06800 CAGNES SUR MER
SIREN : 912 465 119 RCS Antibes

ANNEXES COMPTABLES

Méthodes comptables utilisées durant l'exercice clos le 31/12/2023 et notes sur le bilan et le compte de résultat

La société utilise le régime simplifié d'imposition (RSI), qui est un régime d'imposition pour lequel l'impôt est déterminé à partir du bénéfice réel. Il permet aux entreprises de bénéficier d'obligations comptables et déclaratives allégées.

- La société opte pour le régime du réel simplifié et l'impôt sur société (IS)
- Le chiffre d'affaires de la société est de **446 505€,00HT**
- Le total des charges d'exploitation est de **412 408€,00 HT**
- Le résultat fiscal net représente un bénéfice de **32 463€,00.**

Cagnes Sur Mer, le 31/07/2024

Le président

M. ABDALLAH Karim



1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise		2F CONSTRUCTION			Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		60 AVENUE DE NICE 06800 CAGNE SUR MER				
SIREN		9 1 2 4 6 5 1 1 9				
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent* 9		
					Exercice N clos le	
					3 1 1 2 2 0 2 3	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012		
	Fonds commercial *					
	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	41 700	030	7 200	34 500
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
	Total I (5)	044	41 700	048	7 200	34 500
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)					
	Clients et comptes rattachés *	068		070		
	Autres* (3)	072	25 734	074		25 734
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
Disponibilités	084	29 146	086		29 146	
Charges constatées d'avance*	092		094			
	Total II	096	54 879	098		54 879
	Total général (I + II)	110	96 579	112	7 200	89 379
PASSIF				Exercice N		NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120	1 000
	Écarts de réévaluation				124	
	Réserve légale				126	100
	Réserves réglementées*				130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131		132	
	Report à nouveau				134	82
	Résultat de l'exercice				136	32 463
	Subventions d'investissement				137	
	Provisions réglementées				140	
		Total I			142	33 645
	Provisions pour risques et charges			Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166	26 446
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169		172	13 088
	Comptes courants d'associés				173	
	Autres dettes				175	
	Produits constatés d'avance				174	16 200
	Total III			176	55 734	
	Total général (I + II + III)			180	89 379	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	41 700
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	9 628	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

© Sage

Copie certifiée conforme à l'original par le Président le 31/07/24

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2F CONSTRUCTION			Néant <input type="checkbox"/> *		
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice N clos le	
						[3] [1] [1] [2] [2] [0] [2] [3]	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210		
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services*	217		218	446 503	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	2	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	446 505	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	42 465
		Variation de stock (marchandises)*				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	17 396		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240			
Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	303 843		
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243		244			
Rémunérations du personnel*				250	32 906		
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	8 599		
Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, I-2°, al.3 du CGI)		255		254	7 200		
Dotations aux provisions				256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	412 408		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	34 096		
Produits financiers (III) 280		Charges financières (V)		294			
Produits exceptionnels (IV)				290	4 095		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	5 729		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	32 463		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	32 463		
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles*		322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		5 729		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		330		
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexes)		986	ZFU-TE (44 octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (41 septies)		981	JEI (44 sexes A)	989		
	ZRD (44 terdecies)		127	ZRR (44 quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)		345				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créanc report en arrière du déficit		346	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		643	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)		647	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	
		Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649			
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col.1 Déficit col.2	352	38 191	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col.1 Déficit col.2	370	38 191	372		

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2024

Désignation de l'entreprise : 2F CONSTRUCTION

Néant *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	37 200	444		446	37 200				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462	4 500	464		466	4 500				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492	41 700	494		496	41 700				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	5 700	534		536	5 700				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552	1 500	554		556	1 500				
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572	7 200	574		576	7 200				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme							
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	583	597	599					

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : 2F CONSTRUCTION Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
		982 ter
Déficits imputés		983
Déficits reportables		984
Déficits de l'exercice		860
Total des déficits restant à reporter		870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé		388
Montant de la TVA collectée		374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : 2F CONSTRUCTION		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	446 503
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
		TOTAL 1	106 446 503
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
		TOTAL 2	144 2
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	251 890
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	106 557
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	5 256
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
		TOTAL 3	152 363 704
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137 82 801
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	82 801
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	du <input type="text" value="160"/> au <input type="text" value="186"/>
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 9 1 2 4 6 5 1 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2F CONSTRUCTION

ADRESSE (voie) 60 AVENUE DE NICE

CODE POSTAL 06800 VILLE CAGNE SUR MER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ABDALLAH Prénom(s) Karim

Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

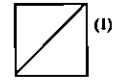
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 9 1 2 4 6 5 1 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2F CONSTRUCTION

ADRESSE (voie) 60 AVENUE DE NICE

CODE POSTAL 06900 VILLE CAGNE SUR MER

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays), % de détention

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays), % de détention

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays), % de détention

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays), % de détention

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays), % de détention

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays), % de détention

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays), % de détention

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays), % de détention

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2024

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
2F CONSTRUCTION 60 AVENUE DE NICE 06800 CAGNE SUR MER France		60 AVENUE DE NICE 06800 CAGNE SUR MER	
SIRET 91246511900010			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées CONSTRUCTION DES MAISON Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	38 191	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodécies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre : <input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer la désignation, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF <input type="checkbox"/> Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
<i>Tél :</i>	<i>Tél :</i>
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 23042024 Lieu : cagne sur mer Qualité : gerant Nom du signataire : M ABDALLAH Karim